

## Rapports économiques et sociaux

# Résultats sur le marché du travail à court terme pour les réfugiés désignés par un bureau des visas au titre du Programme mixte

par Yasmin Gure et Feng Hou

Date de diffusion : le 24 janvier 2024



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Résultats sur le marché du travail à court terme pour les réfugiés désignés par un bureau des visas au titre du Programme mixte

par Yasmin Gure et Feng Hou

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202400100003-fra>

## Résumé

En 2013, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a créé une nouvelle catégorie de réinstallation des réfugiés appelée le Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV). Ce volet d'admission combine les principes de base du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) d'IRCC et le Programme de parrainage privé de réfugiés, en divisant les coûts de réinstallation entre le gouvernement et les répondants privés. À l'heure actuelle, il n'y a pas beaucoup de recherches sur les résultats économiques des réfugiés réinstallés selon la catégorie d'admission, et il n'y a pratiquement pas de données complètes sur les résultats économiques des réfugiés admis dans le cadre du Programme mixte des RDBV, un volet relativement récent. La présente étude a pour but de répondre à deux questions. Premièrement, quels sont les résultats économiques des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) qui ont été admis au Canada depuis 2013? Deuxièmement, dans quelle mesure ces résultats se comparent-ils à ceux des autres réfugiés réinstallés qui ont été admis dans le cadre du Programme des RPG et du Programme de parrainage privé de réfugiés pendant cette période? L'étude a montré que les RDBV ont enregistré de meilleurs résultats sur le marché du travail que les RPG, mais, à court terme, n'ont pas dépassé les résultats des réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP). Bien que les variations dans les caractéristiques sociodémographiques puissent expliquer certains de ces résultats observés, les constatations indiquent aussi que des facteurs non observés, plus particulièrement les modèles de parrainage, pourraient jouer un rôle dans l'amélioration des résultats économiques à court terme.

Mots clés : parrainage privé, Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas, réfugiés pris en charge par le gouvernement

## Auteurs

Yasmin Gure travaille à la Direction de la recherche et des données, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Feng Hou travaille à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de la Direction des études analytiques et de la modélisation, à Statistique Canada.

## Remerciements

La présente étude a été menée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et Statistique Canada. Les auteurs tiennent à remercier Chris Hamilton, Stéphane Arabackyj et Candace Maynard pour les conseils et les commentaires qu'ils ont transmis à l'égard d'une version antérieure du présent article.

## Introduction

En 2013, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a créé une nouvelle catégorie de réinstallation des réfugiés appelée Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) (2016a). Ce volet d'admission combine les principes de base du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) d'IRCC et le Programme de parrainage privé de réfugiés, en divisant les coûts de réinstallation entre le gouvernement et les répondants privés. Dans la pratique, le Programme mixte des RDBV accélérerait le processus de réinstallation en jumelant les réfugiés ayant déjà fait l'objet d'une vérification et d'une entrevue avec des répondants au Canada. Toutefois, même si le programme semble offrir des avantages pour toutes les parties concernées, la participation au programme a été relativement faible et les admissions demeurent inférieures aux cibles fixées par IRCC (voir le graphique A.1 de l'annexe). Bien que divers facteurs aient été mentionnés au cours des années pour expliquer le faible nombre de RDBV admis chaque année, IRCC s'engage à améliorer la participation au Programme mixte des RDBV (IRCC, 2020). Voilà la raison pour laquelle, dorénavant, les résultats d'intégration des réfugiés admis dans le cadre de ce programme seront particulièrement pertinents.

Même si les réfugiés ne sont pas admis pour des raisons économiques, leurs résultats sur le marché du travail demeurent un aspect indissociable d'une intégration réussie. Des résultats économiques positifs sont associés à de meilleurs résultats sur le plan social et en matière de santé, ainsi qu'à un sentiment d'appartenance plus fort (Kaida, Hou et Stick, 2020). Cependant, il n'y a pas beaucoup de recherches sur les résultats économiques des réfugiés réinstallés au niveau de la catégorie d'admission, et on ne retrouve pratiquement aucune donnée complète sur les résultats économiques des réfugiés admis dans le cadre du Programme mixte des RDBV, un volet relativement nouveau (IRCC, 2019; Kaida, Stick et Hou, 2022). Cela représente une importante lacune sur le plan des connaissances, car le Programme mixte des RDBV est en vigueur depuis plusieurs années, mais on en sait très peu sur les résultats économiques des réfugiés admis dans le cadre de ce programme une fois qu'ils sont établis au Canada.

La présente étude a pour but de répondre à deux questions. Premièrement, quels sont les résultats économiques des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) qui ont été admis au Canada depuis 2013? Deuxièmement, dans quelle mesure ces résultats se comparent-ils à ceux des autres réfugiés réinstallés qui ont été admis dans le cadre du Programme des RPG et du Programme de parrainage privé de réfugiés pendant cette période? La présente étude cherche aussi à comprendre l'ampleur selon laquelle les écarts dans les résultats sur le marché du travail entre les RDBV, les RPG et les réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) peuvent être expliqués par les variations dans les caractéristiques sociodémographiques des réfugiés. Grâce à l'obtention de réponses à ces questions, l'étude vise à fournir des renseignements pertinents sur le rendement du Programme mixte des RDBV depuis sa création et à orienter les discussions stratégiques sur l'avenir du programme.

## Contexte

### Aperçu de la catégorie de réinstallation des réfugiés d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

L'engagement interne du Canada à sélectionner des réfugiés sur une base humanitaire a commencé avec la *Loi sur l'immigration* de 1976, qui classait les réfugiés dans une catégorie d'immigration distincte, comprenant ses propres critères de sélection et d'admission (Hyndman, Payne et Jimenez, 2017). La loi a mené à la création du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et du Programme de parrainage privé de réfugiés, qui correspondent aux deux principales catégories d'admission pour la réinstallation des réfugiés. En vertu de la *Loi sur l'immigration*, les personnes à l'étranger qui demandaient le statut de réfugié au Canada devaient prouver non seulement qu'elles répondaient à la définition de réfugié au sens de la Convention<sup>1</sup>, mais aussi qu'elles pourraient s'établir au Canada peu après leur arrivée. Par conséquent, les caractéristiques liées au capital humain, comme l'âge, le niveau de scolarité et les compétences, étaient aussi considérées comme étant des facteurs pertinents pour leur admission (Vineberg, 2018). En 2002, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) a remplacé la *Loi sur l'immigration* à titre de principale loi fédérale régissant l'immigration au Canada. Cette loi a remanié en profondeur les priorités du Canada en matière de réfugiés en renforçant son engagement à admettre les réfugiés sur une base humanitaire. En effet, cela a mené à l'assouplissement des critères d'admission pour les réfugiés et l'accord de la priorité de réinstallation aux personnes les plus vulnérables (gouvernement du Canada, 2001).

Avant 2013, les réfugiés sélectionnés en vue d'une réinstallation étaient admis au Canada dans le cadre du Programme des RPG ou du Programme de parrainage privé de réfugiés. Dans le cadre du volet des RPG, les réfugiés à l'étranger sont désignés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ou d'autres organismes de recommandation aux fins d'établissement. Les coûts de réinstallation initiaux pour les RPG sont assumés entièrement par le gouvernement du Canada ou la province de Québec. En général, les RPG reçoivent un soutien pour une période maximale d'un an à partir de la date de leur arrivée au Canada, sous forme d'hébergement, de nourriture, de vêtements et d'aide à trouver un emploi (IRCC, 2021a). En revanche, pour les réfugiés admis dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés, leur réinstallation est recommandée par des répondants au Canada, qui prennent aussi en charge tous les coûts financiers qui s'imposent pendant la période de réinstallation initiale (IRCC, 2021b). Les réfugiés peuvent être parrainés dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés par des signataires d'une entente de parrainage (SEP),<sup>2</sup> des répondants communautaires<sup>3</sup> et des groupes de cinq (G5)<sup>4</sup>.

1. Les réfugiés au sens de la Convention se trouvent à l'extérieur de leur pays d'origine ou du pays où ils vivent habituellement. Ils ne peuvent pas y retourner en raison d'une crainte fondée d'être persécutés selon leur race, leur religion, leurs opinions politiques, leur nationalité, ou leur appartenance à un groupe social, comme les femmes ou les personnes d'une orientation sexuelle particulière.
2. Les SEP sont des organismes constitués en société qui ont signé une entente de parrainage officielle avec IRCC. Les SEP les plus fréquents sont des organismes religieux, des groupes ethnoculturels ou des organismes humanitaires. Les SEP, qui peuvent être des groupes locaux, régionaux ou nationaux, assument l'entière responsabilité de la gestion des parrainages visés par l'entente. Les organisations qui concluent une entente de parrainage avec IRCC présentent en général plusieurs demandes de parrainage de réfugiés chaque année.
3. Les répondants communautaires sont des organismes, des associations ou des entreprises qui parrainent des réfugiés.
4. Les groupes de cinq (G5) sont composés d'un minimum de cinq citoyens canadiens ou résidents permanents, âgés d'au moins 18 ans, qui demeurent dans la communauté où le réfugié est censé s'établir et qui s'organisent ensemble pour parrainer un réfugié vivant à l'étranger. Ces personnes se portent garant à l'effet que le soutien nécessaire sera fourni pendant toute la durée du parrainage.

## Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas

En 2013, IRCC a lancé le Programme mixte des RDBV, qui combine les principes de base des catégories d'admission des RPG et des RPSP. Dans le cadre du Programme mixte des RDBV, les coûts de réinstallation des réfugiés sont divisés entre le gouvernement et les répondants privés. Les réfugiés à l'étranger sont désignés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et recommandés pour la réinstallation aux bureaux canadiens des visas à titre de candidats du Programme des RPG, et par la suite, les agents d'IRCC évaluent les dossiers pour déterminer si les candidats sont admissibles au Programme mixte des RDBV en fonction de critères prédéterminés<sup>5</sup>. Les réfugiés jugés admissibles pour participer au Programme mixte des RDBV sont dirigés vers le Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés pour être jumelés à d'éventuels répondants du secteur privé au Canada. À leur arrivée, les RDBV reçoivent jusqu'à six mois de soutien financier du gouvernement au moyen du Programme d'aide à la réinstallation (PAR), et les répondants du secteur privé s'engagent à offrir du soutien financier pour une période additionnelle de six mois, et tous les coûts initiaux sont couverts (IRCC, 2021c).

Le Programme mixte des RDBV offre aux répondants l'avantage potentiel de faciliter le processus de parrainage des réfugiés; outre la réduction du fardeau économique, les répondants seraient aussi en mesure de communiquer avec des réfugiés qui ont déjà fait l'objet d'une vérification et d'une entrevue. Cela réduirait considérablement les temps de traitement et, par conséquent, permettrait aux réfugiés de se réinstaller au Canada plus tôt. Néanmoins, le taux de participation au Programme mixte des RDBV était assez faible pendant les deux premières années après son lancement. En 2013, IRCC s'était fixé comme objectif de traiter 200 demandes de réfugiés dans le cadre du Programme mixte des RDBV, mais le nombre d'admissions n'a pas été atteint avec seulement 150<sup>6</sup>. L'année suivante, IRCC a augmenté son objectif à 500 demandes de RDBV, mais environ la moitié seulement de cet objectif a été atteint à la fin de 2014 (graphique A.1 de l'annexe).

Pendant la période de lancement initial du volet des RDBV, une des principales raisons invoquées pour la faible participation était le manque de clarté sur la façon dont les dossiers des réfugiés du Programme mixte des RDBV doivent être sélectionnés et traités (IRCC, 2016a). Une évaluation du Programme mixte des RDBV a révélé que, même si des bulletins opérationnels ont été publiés après le lancement de ce programme et que des modifications ont été apportées aux manuels, les agents d'immigration n'ont pas reçu suffisamment de directives et de formation à l'égard de la mise en œuvre du volet des RDBV. Cela a mené à des écarts importants dans la façon dont les réfugiés ont été sélectionnés en tant que RDBV. En outre, l'évaluation a permis de constater que les directives pour le volet des RDBV n'étaient pas bien comprises par les répondants au Canada, menant ainsi à un faible taux de participation (IRCC, 2016a).

Le Programme mixte des RDBV a connu une hausse considérable d'admission en 2016, principalement en raison de l'initiative à grande échelle menée par le gouvernement pour la réinstallation des réfugiés syriens (IRCC, 2019). Grâce à un appui vigoureux du public et des responsables politiques, le volet RDBV a permis d'offrir une voie complémentaire pour la réinstallation d'un plus grand nombre de réfugiés syriens, ce qui a mené à une participation sans précédent. En 2016, les admissions des RDBV ont plus que doublé l'objectif d'IRCC. Cependant, après l'initiative de réinstallation des réfugiés syriens, cette

---

5. Toutes les recommandations des RPG sont évaluées pour déterminer l'admissibilité au Programme mixte des RDBV à l'étape de demande de destination-jumelage, une fois les critères d'admissibilité satisfaits. Tout dossier de RPG peut être sélectionné pour le Programme mixte des RDBV, sauf dans les cas suivants : la date d'expiration des examens médicaux du client approche; la cliente est enceinte et sa date d'accouchement approche; le client est très vulnérable et exige une protection d'urgence; du soutien spécialisé à l'établissement est nécessaire; la demande est faite en vertu de la disposition relative au délai prescrit d'un an; le client est à destination du Québec; le client a des besoins médicaux élevés et voyage avec un accompagnateur (IRCC, 2021c).

6. Les chiffres ont été arrondis.

forte participation au Programme mixte des RDBV n'a pas continué, le nombre d'admissions demeurant constamment sous les objectifs d'IRCC (graphique A.1 de l'annexe).

Plus récemment, le Programme mixte des RDBV a fait l'objet de critiques par des groupes de parrainage et des organismes de défense des réfugiés; en particulier, des préoccupations ont été soulevées à l'égard du fait que le programme a pour but de subventionner les objectifs de réinstallation du gouvernement au lieu d'accroître le nombre de réfugiés qui pourraient être réinstallés au Canada. Cet argument repose sur le « principe de l'addition », qui insiste sur le fait que le parrainage privé devrait être considéré comme étant complémentaire aux engagements de réinstallation du gouvernement (Conseil canadien pour les réfugiés, 2016). Cette préoccupation a été confirmée par le Plan des niveaux d'immigration de 2017 d'IRCC, dans lequel on constate que l'objectif fixé pour les admissions des RPG, qui était de 7 500, était conforme aux objectifs d'admissions précédents, qui variaient entre 5 000 et 8 000. Aux fins de comparaison, l'objectif proposé pour les RPSP en 2017 était de 16 000, ce qui est considérablement plus élevé que la fourchette cible de 3 000 à 6 000 au cours de la décennie précédente (IRCC, 2016b). Les récents objectifs ont suscité certaines inquiétudes quant au fait que les citoyens assument une plus grande part de responsabilité à l'égard de la réinstallation des réfugiés au Canada (Labman et Pearlman, 2018).

## Examen de la littérature portant sur les résultats liés à la réinstallation

Puisque les réfugiés sont principalement admis pour des circonstances d'ordre humanitaire plutôt que pour des raisons économiques, leur profil sociodémographique a tendance à différer considérablement de celui des autres immigrants. Les réfugiés ont moins tendance à parler une langue officielle, et ils sont moins susceptibles d'avoir un titre d'études postsecondaires, des facteurs essentiels à la réussite sur le marché du travail. Par conséquent, leurs résultats économiques ont tendance à être plus faibles que ceux des autres immigrants (Kaida, Hou et Stick, 2020).

Dans la catégorie d'admission des réfugiés réinstallés, les RPG et les RPSP ont des similitudes en ce qui a trait à leurs circonstances prémigratoires et à leurs motifs de réinstallation. Cependant, il y a tout de même quelques différences clés entre les RPG et les RPSP. Les données empiriques sur les caractéristiques sociodémographiques des réfugiés réinstallés révèlent que les RPG ont tendance à s'établir dans de plus petites villes, qu'ils ont des compétences plus faibles dans les langues officielles et des niveaux de scolarité inférieurs, comparativement aux RPSP (Jedwab, 2018). De plus, les RPSP peuvent recevoir un soutien additionnel et plus ciblé dans le cadre d'un parrainage, ce qui n'est pas nécessairement accessible aux RPG. Outre la fourniture d'un soutien financier pour les RPSP, les répondants sont aussi responsables de dresser un plan d'établissement dans le cadre duquel ils aident les réfugiés parrainés à se dénicher un emploi, à établir des réseaux sociaux, à prendre connaissance des services offerts dans leurs collectivités, et à comprendre la culture et les valeurs canadiennes (IRCC, 2021b). De plus, les recherches ont révélé que certaines communautés ethniques pourraient, de manière sélective, choisir de parrainer des réfugiés qui ont le même parcours, ce qui permet à ces réfugiés d'avoir accès à des réseaux sociaux déjà en place dans leur groupe ethnique, ainsi qu'à recevoir un soutien à la réinstallation qui est adapté à leur culture (Portes et Rumbaut, 2001). On peut s'attendre à ce que ces facteurs jouent un rôle essentiel dans les résultats économiques des réfugiés réinstallés.

Les recherches sur les résultats économiques sont relativement limitées pour la catégorie de réfugiés réinstallés. Néanmoins, des données empiriques existantes sur les RPSP ont indiqué que, d'ordre général, ces réfugiés ont des taux d'emploi supérieurs aux RPG dans les premières années après leur arrivée, et touchent aussi un revenu d'emploi moyen plus élevé (Picot, Zhang & Hou, 2019). Toutefois, malgré cet avantage initial, les résultats économiques des RPSP et des RPG ont tendance à se rapprocher au fil des années. Une analyse des réfugiés qui ont été admis sur une période de 10 ans a

révélé que 64,4 % des RPSP ont déclaré un revenu d'emploi pendant la première année après leur admission, comparativement à 35,6 % des RPG. Cependant, à la 10<sup>e</sup> année après l'arrivée des réfugiés au Canada, la part de RPG qui a déclaré un revenu d'emploi était comparable à celle des RPSP, soit 66,0 % et 67,9 %, respectivement. De même, les RPSP ont déclaré un revenu d'emploi moyen à l'entrée de 20 000 \$, soit presque le double de celui déclaré par les RPG, qui s'établissait à 11 900 \$. Dix ans après l'admission, l'écart de revenu s'est rétréci considérablement entre ces deux groupes : les RPG ont déclaré des revenus d'emploi moyens de 27 000 \$, comparativement aux 30 000 \$ déclarés par les RPSP (IRCC, 2018).

Les données empiriques ont aussi révélé que, d'ordre général, les RPG ont plus recours à l'aide sociale que les RPSP, surtout pendant les premières années après leur arrivée. Parmi les RPG qui ont été admis au cours de la période d'analyse de 10 ans, 91,7 % ont déclaré avoir eu recours à de l'aide sociale pendant la première année après leur arrivée. En comparaison, la part de RPSP ayant reçu de l'aide sociale pendant la première année après leur arrivée était de 29,6 %<sup>7</sup>. Au fil des années, les réfugiés réinstallés reçoivent généralement de moins en moins d'aide sociale : 10 ans après leur arrivée, 32,7 % des RPG et 25,3 % des RPSP ont déclaré avoir recours à de l'aide sociale (IRCC, 2018).

L'analyse des résultats liés aux réfugiés réinstallés porte presque exclusivement sur les RPG et les RPSP. Elle ne comprend pratiquement aucune donnée complète sur les résultats économiques des réfugiés du Programme mixte des RDBV. Précédemment, ce groupe était exclu de l'analyse des résultats du marché du travail, car la taille de l'échantillon était petite comparativement aux échantillons du Programme des RPG et du Programme de parrainage privé de réfugiés, des programmes bien implantés. Toutefois, l'absence de données sur les résultats liés aux RDBV représente une lacune statistique importante en matière de renseignements sur les réfugiés réinstallés. Voilà la raison pour laquelle il est impératif d'examiner les résultats liés à ce groupe. Jusqu'à présent, une analyse sur les résultats liés aux RDBV a été menée par IRCC en 2017, dans le cadre de l'évaluation de l'Opération visant les réfugiés syriens (IRCC, 2019). Selon le rapport, 15 % des RDBV syriens d'âge adulte ont déclaré des revenus d'emploi au cours des premiers mois après leur arrivée, comparativement à 40 % des RPSP syriens et à 5 % des RPG syriens. Le rapport a aussi révélé que, un an après leur arrivée, les RDBV syriens touchaient des revenus d'emploi moyens plus élevés que ceux des RPG syriens, mais inférieurs à ceux des RPSP syriens. Enfin, l'analyse sur l'aide sociale contenue dans le rapport a révélé que 88 % des RDBV syriens ont eu recours à de l'aide sociale pendant la première année après leur arrivée, comparativement à 93 % des RPG syriens et à 2 % des RPSP syriens. Bien que ce rapport soit exhaustif, en ce sens qu'il présentait les principaux résultats économiques des RDBV, sa portée était tout de même limitée aux réfugiés syriens qui ont été admis dans le cadre de l'initiative de réinstallation de 2015 et de 2016 (IRCC, 2019). Une autre étude a permis d'examiner le taux d'emploi et les revenus des RDBV qui sont arrivés de 2014 et 2017, et a révélé que les résultats sur le marché du travail de ces réfugiés variaient considérablement selon l'année d'admission, ce qui fait en sorte qu'il était difficile de qualifier leur rendement par rapport à celui des RPG et des RPSP (Kaida, Stick et Hou, 2022).

À l'heure actuelle, l'analyse sur les résultats économiques des RDBV est une priorité en matière de recherche étant donné qu'il y a d'importantes lacunes statistiques à combler pour comprendre le rendement de ces réfugiés sur le marché du travail. De plus, même si les réfugiés ne sont finalement pas sélectionnés pour des raisons économiques, un objectif clé de la LIPR est de favoriser l'autonomie chez les réfugiés, en plus de promouvoir leur bien-être social et économique (ministère de la Justice, 2002). Des résultats positifs sur le marché du travail jouent un rôle essentiel dans le succès de leur intégration. Voilà pourquoi il est important d'examiner le rendement économique des réfugiés.

---

7. Puisque les réfugiés parrainés reçoivent toute leur aide financière de la part de leurs parrains pendant la première année suivant leur arrivée, ceux qui déclarent avoir eu recours à de l'aide sociale pendant cette période pourraient l'avoir fait en raison de la rupture de leur entente de parrainage.

En s'appuyant sur des études existantes sur les résultats économiques des réfugiés réinstallés, le présent rapport vise à combler une importante lacune sur le plan des connaissances en analysant le rendement des RDBV sur le marché du travail depuis la création du programme en 2013. La présente étude est parmi les premières à comparer de façon approfondie les résultats économiques des RDBV et des autres réfugiés réinstallés. L'étude évalue, entre autres, l'ampleur selon laquelle les caractéristiques sociodémographiques peuvent expliquer les écarts dans les résultats sur le marché du travail des RDBV, des RPG et des RPSP. L'étude permet d'examiner aussi les changements apportés aux résultats sur le marché du travail des RDBV dans l'ensemble des cohortes d'arrivée récentes.

## Données, mesures et méthodes

### Données

La présente étude repose sur la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), qui combine les dossiers d'admission et les renseignements fiscaux annuels des immigrants. Cette base de données comprend les immigrants qui ont produit au moins une déclaration de revenus depuis 1982. Les dossiers d'admission contiennent les caractéristiques des immigrants au moment de leur admission, comme la catégorie d'admission, l'âge, le niveau de scolarité, l'état matrimonial, le pays d'origine et les compétences en matière de langues officielles. Les dossiers fiscaux fournissent des renseignements sur le revenu annuel, l'état matrimonial actuel et le lieu de résidence (Evra et Prokopenko, 2018). Les données de la BDIM qui sont utilisées dans le cadre de cette étude traitent des renseignements sur l'admission jusqu'à 2021 et des renseignements fiscaux jusqu'à 2020. L'échantillon comprenait les personnes qui ont été admises au Canada à titre de RPSP, de RPG ou de RDBV, et l'analyse sur les résultats économiques se concentrait particulièrement sur les réfugiés âgés de 15 à 54 ans à l'arrivée.

Étant donné la faible proportion de RDBV admis en 2013, soit la première année du programme, l'analyse dans le présent rapport débutera avec les RDBV qui ont été admis à partir de 2014. Néanmoins, il convient de mentionner que, même si le nombre d'admissions de RDBV a augmenté considérablement dans les années d'admission subséquentes, les arrivées dans cette catégorie d'admission demeurent nettement inférieures à celles des RPG et des RPSP.

### Mesures

Les variables clés qui ont été utilisées pour mesurer les résultats économiques comprennent l'incidence des gains d'emploi, le revenu d'emploi médian et l'incidence de l'aide sociale. L'incidence des gains d'emploi a été utilisée pour estimer le taux d'emploi et a été calculée selon la part d'immigrants ayant déclaré un revenu d'emploi parmi tous les immigrants du groupe d'échantillon. Le revenu d'emploi médian est défini comme étant le point central entre la moitié des familles ayant un revenu plus élevé et l'autre moitié ayant un revenu plus faible. Les estimations du revenu sont exprimées en dollars constants de 2020, afin de tenir compte de l'inflation et de permettre des comparaisons au fil du temps, en termes réels. Enfin, l'incidence de l'aide sociale correspond au nombre d'immigrants qui vivent dans une famille qui déclare recevoir des prestations d'aide sociale, divisé par le nombre d'immigrants du même groupe. Ces variables économiques sont surtout pertinentes pour mesurer l'intégration. Le fait de se dénicher un emploi est un indicateur d'autonomie, alors que des revenus d'emploi plus élevés permettent de réduire la dépendance à l'aide sociale et facilitent l'accès au logement, tout en améliorant l'état de santé des immigrants et favorisant chez eux un plus fort sentiment d'appartenance (Kaida, Hou et Stick, 2020).

## Méthodes

L'analyse a commencé avec les statistiques descriptives pour illustrer les caractéristiques sociodémographiques des RDBV admis au cours d'une année d'admission précise, comparativement aux RPG et aux RPSP admis au cours de cette même période. Dans les analyses subséquentes, des statistiques descriptives ont été utilisées pour examiner comment l'incidence des gains d'emploi, le revenu d'emploi médian et l'incidence de l'aide sociale ont changé parmi les trois groupes de réfugiés réinstallés, à la fois dans l'ensemble des cohortes d'arrivée et au fil du temps pour une cohorte d'admission précise.

La section de l'analyse multivariée a permis d'examiner la mesure dans laquelle les changements dans les caractéristiques sociodémographiques, y compris le sexe, l'âge, le niveau de scolarité, les langues officielles, la région d'origine et la région métropolitaine de recensement (RMR) de résidence, pourraient expliquer les écarts entre les RDBV, les RPG et les RPSP au chapitre de l'incidence des gains d'emploi, du revenu d'emploi médian et de l'incidence de l'aide sociale.

## Résultats descriptifs

### Caractéristiques sociodémographiques des réfugiés réinstallés

Comme démontré dans le tableau 1, les RDBV de la cohorte d'admission de 2014 à 2015 affichaient une part modérément plus élevée de femmes (52,4 %), comparativement aux RPG (49,4 %) et aux RPSP (46,8 %). Près des trois quarts (73,5 %) des RDBV se trouvaient dans le principal groupe d'âge actif<sup>8</sup> à leur arrivée, ce qui était supérieur à la part de RPG (67,0 %) et de RPSP (71,1 %). En ce qui concerne le niveau de scolarité, la proportion de RDBV qui ont terminé leurs études secondaires ou un niveau plus élevé (10,2 %) était inférieure à la proportion déclarée pour les RPG (13,6 %) et nettement inférieure au taux déclaré pour les RPSP (33,7 %)<sup>9</sup>. Pour les trois groupes, l'Asie occidentale représentait la majorité des admissions : les RDBV affichaient la plus forte proportion (59,5 %), suivis des RPSP (57,0 %) et des RPG (51,9 %). Enfin, en ce qui a trait aux compétences en matière de langues officielles à leur arrivée, les RDBV étaient plus susceptibles que les RPSP de déclarer ne pas parler l'anglais ni le français (61,2 % comparativement à 38,5 %), mais moins susceptibles que les RPG (75,7 %).

8. Le « principal groupe d'âge actif » est défini dans le cas présent comme étant les personnes âgées de 25 à 54 ans.

9. Près d'un quart (23,8 %) des RDBV n'ont pas déclaré leurs titres scolaires au moment de leur admission, comparativement à moins de 1 % des RPG et des RPSP qui ont aussi été admis en 2014 et en 2015. Par conséquent, il manque des renseignements sur le niveau de scolarité des RDBV qui ont été admis pendant ces années.

**Tableau 1**  
**Caractéristiques sociodémographiques des réfugiés réinstallés âgés de 15 à 54 ans à l'admission, selon la**

	Réfugiés pris en charge par le gouvernement			Réfugiés parrainés par le secteur privé			Réfugiés désignés par un bureau des visas		
	2014 à 2015	2016	2017 à 2019	2014 à 2015	2016	2017 à 2019	2014 à 2015	2016	2017 à 2019
Nombre total d'admissions	9 871	10 952	14 591	9 802	11 834	35 170	521	2 142	1 817
	nombre								
	pourcentage								
<b>Sexe</b>									
Hommes	50,6	50,9	50,9	53,2	53,2	55,3	47,6	50,7	49,8
Femmes	49,4	49,1	49,1	46,8	46,8	44,7	52,4	49,3	50,3
<b>Âge à l'admission</b>									
15 à 19 ans	17,7	16,8	20,1	13,0	12,1	12,2	14,6	14,9	16,7
20 à 24 ans	15,3	11,9	16,8	16,0	13,6	14,6	11,9	12,0	15,9
25 à 29 ans	16,0	15,1	13,5	17,7	17,1	18,0	20,7	16,7	14,8
30 à 34 ans	16,1	18,9	15,4	15,9	17,5	18,4	19,8	19,5	18,4
35 à 39 ans	12,8	16,6	12,9	12,5	13,7	14,0	16,7	17,4	15,2
40 à 44 ans	10,3	10,7	10,0	10,9	11,1	10,3	9,6	10,5	10,5
45 à 54 ans	11,7	10,1	11,3	14,1	14,9	12,5	6,7	9,0	8,5
<b>Niveau de scolarité</b>									
Non déclaré	0,9	5,9	4,99	0,3	7,9	1,37	23,8	17,5	3,36
Sans diplôme d'études secondaires	85,5	83,4	81,7	66,0	55,0	60,5	66,0	72,4	81,7
Diplôme d'études secondaires ou certificat d'une école de métiers	5,4	5,1	6,5	13,5	13,2	13,2	2,3	3,8	7,4
Études postsecondaires partielles	2,3	2,0	1,7	6,2	6,4	5,8	1,0	2,2	1,9
Baccalauréat ou diplôme d'études supérieures	5,9	3,6	5,1	14,0	17,6	19,2	6,9	4,2	5,6
<b>Région de naissance dans le monde</b>									
Autres régions	3,9	1,0	3,8	5,5	2,2	1,3	4,2	0,9	4,8
Afrique	34,3	15,1	41,7	32,3	31,2	39,1	22,5	13,5	43,6
Autres pays d'Asie	9,9	2,2	2,6	5,2	1,1	3,3	13,8	3,5	2,8
Asie occidentale	51,9	81,6	51,9	57,0	65,5	56,2	59,5	82,1	48,8
<b>Langue officielle</b>									
Anglais	14,3	16,0	15,0	56,7	56,5	59,7	35,9	28,4	21,7
Français	6,6	2,9	4,8	2,3	2,1	1,5	0,2	1,3	3,4
Français et anglais	2,8	0,4	1,8	2,2	0,5	2,0	1,2	0,5	2,8
Ni français ni anglais	75,7	74,1	67,2	38,5	35,6	34,4	61,2	65,2	62,9
Non déclaré	0,6	6,7	11,2	0,3	5,3	2,3	1,5	4,6	9,2

**Note :** Les pourcentages d'hommes et de femmes peuvent ne pas correspondre à 100 en raison de données identificatoires manquantes ou

**Source :** Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Le profil sociodémographique des réfugiés réinstallés a changé considérablement dans les années suivantes. IRCC a lancé l'Opération visant les réfugiés syriens en novembre 2015. Dans le cadre de cette initiative de réinstallation à grande échelle, le ministère a voulu réinstaller 25 000 réfugiés syriens avant la fin de février 2016. En plus de favoriser une augmentation considérable du nombre de RPG et de RPSP, l'initiative de réinstallation des réfugiés syriens a aussi mené à une hausse sans précédent du nombre d'admissions de RDBV. Comme démontré dans le tableau 1, 82,1 % des RDBV et 81,6 % des RPG qui ont été admis en 2016 étaient originaires de l'Asie occidentale, ce qui témoigne de la forte influence des réfugiés syriens. Parmi les RPSP admis, un peu moins des deux tiers (65,5 %) étaient originaires de cette région. Pour l'ensemble des trois volets de réfugiés, un peu plus de 50 % des admissions étaient des hommes, soit une part légèrement supérieure. De plus, la part de réfugiés qui se trouvaient dans le principal groupe d'âge actif à leur arrivée était semblable dans l'ensemble des trois volets de réfugiés : 73,1 % chez les RDBV, 71,3 % chez les RPG et 74,3 % chez les RPSP. Les RPSP avaient le niveau de scolarité le plus élevé, avec 17,6 % des réfugiés déclarant être titulaires d'un

baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur, comparativement à 4,2 % pour les RDBV et 3,6 % chez les RPG. Les RPSP de cette cohorte d'admission étaient aussi plus susceptibles de déclarer avoir des connaissances à l'égard d'une des langues officielles, à un taux de 59,1 %, ce qui dépasse de loin les taux observés chez les RDBV (30,2 %) et les RPG (19,2 %).

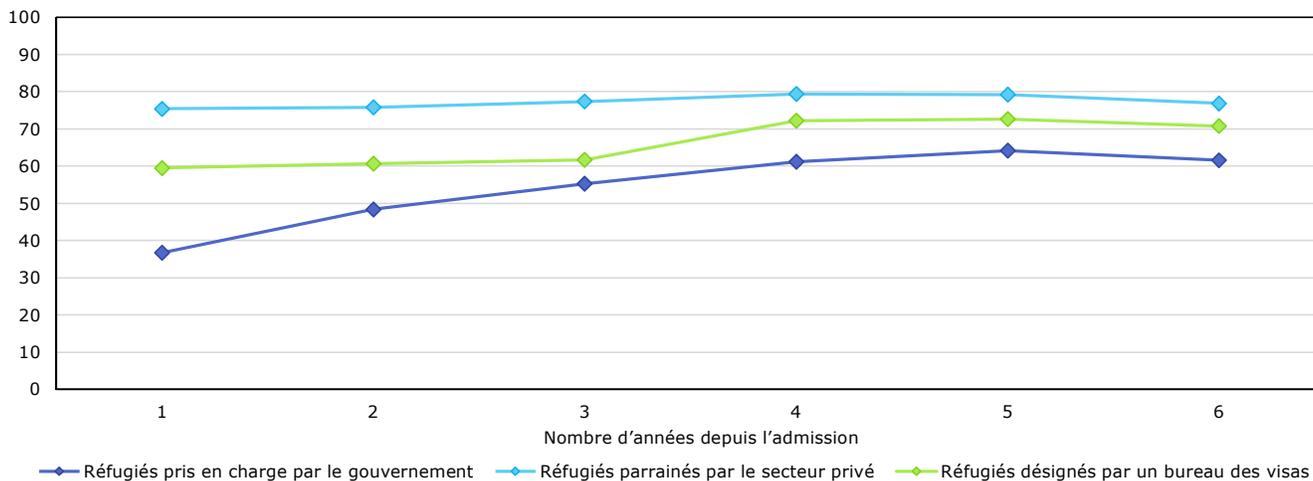
De 2017 à 2019, le nombre de RDBV et de RPG a chuté considérablement comparativement à l'année d'admission de 2016. Ce déclin était prévisible, car le gouvernement avait fixé des objectifs de réinstallation particulièrement ambitieux en 2016 pour accommoder la réinstallation de réfugiés syriens, et on ne s'attendait pas à ce que cela continue au cours des années subséquentes. Bien que le Programme mixte des RDBV ait attiré plus d'attention pendant l'initiative de réinstallation des réfugiés syriens, cet élan n'a pas été maintenu, et le nombre d'admissions est tombé en deçà des objectifs d'IRCC en 2017 (voir le graphique A.1 de l'annexe). Il est intéressant de constater que le nombre annuel de RPSP admis au cours des années d'admission de 2017 à 2019 était conforme ou même supérieur à celui enregistré au cours de l'année d'admission de 2016. De plus, le profil des RPSP réinstallés en 2016 était semblable à celui des cohortes d'admission des années suivantes en ce qui a trait au sexe, à l'âge, au niveau de scolarité et à la région d'origine. En comparaison, les profils des RDBV et des RPG dans la cohorte de 2016 différaient considérablement de ceux de leurs homologues dans les cohortes de 2017 à 2019. Notamment, la part de RDBV et de RPG réinstallés en provenance de l'Asie occidentale a fléchi considérablement : la proportion a reculé de 33,3 points de pourcentage pour les RDBV, alors que les RPG ont enregistré une baisse de 29,7 points de pourcentage.

## Incidence des gains d'emploi

Le graphique 1 illustre l'incidence des gains d'emploi pour les RPG, les RPSP et les RDBV admis en 2014, selon le nombre d'années écoulées depuis l'admission. Pendant la première année après leur arrivée, les RPSP ont déclaré le plus haut taux d'incidence des gains d'emploi, lequel s'est établi à 75,4 %, et les RPG ont enregistré le taux d'incidence des gains d'emploi le plus faible, soit 36,7 %. La proportion de RDBV ayant déclaré des gains d'emploi pendant la première année après leur admission se trouvait entre la proportion de RPG et celle de RPSP, à 59,5 %. Cette tendance s'est maintenue au cours des années suivantes, alors que les RPSP ont continué de déclarer la plus forte incidence des gains d'emploi parmi les trois catégories d'admission des réfugiés. Toutefois, bien que l'incidence des gains d'emploi chez les RPSP ait augmenté de 4 points de pourcentage de la première à la sixième année, l'incidence chez les RPG a augmenté de près de 25 points de pourcentage pour passer de 36,7 % à 61,6 %. Dans une moindre mesure, la proportion de RDBV ayant déclaré un revenu d'emploi a aussi nettement augmenté pour passer de 59,5 % au cours de la première année après l'admission à 72,6 % la cinquième année.

**Graphique 1**  
**Incidence des gains d'emploi parmi les réfugiés réinstallés de la cohorte d'admission de 2014, selon le nombre d'années écoulées depuis l'admission, réfugiés âgés de 15 à 54 ans à l'admission**

pourcentage



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Quelques facteurs peuvent aider à expliquer pourquoi les RPSP ont connu des résultats nettement meilleurs à ceux des RPG et des RDBV au cours de la première année après leur arrivée. Tout d'abord, les RPSP de la cohorte de 2014 comprenaient une part modérément plus élevée d'hommes, comparativement aux RPG et aux RDBV, et cela a pu constituer un avantage sur le marché du travail. Ensuite, les RPSP avaient des niveaux de scolarité plus élevés que les RPG et les RDBV. De plus, la part de RPSP ayant déclaré avoir une connaissance d'une langue officielle à l'arrivée était considérablement plus élevée que celle des RPG et des RDBV. Puisque la compétence linguistique joue un rôle essentiel dans l'amélioration des perspectives sur le marché du travail, il est très probable que les RPSP qui connaissaient une langue officielle à leur admission afficheraient de meilleurs résultats sur le marché du travail, comparativement à leurs homologues qui n'avaient aucune connaissance d'une langue officielle. En effet, l'augmentation de l'incidence des gains d'emploi chez les RPG et les RDBV au fil des années est probablement attribuable en partie à la plus grande maîtrise des langues officielles de cette cohorte. Enfin, les avantages d'un parrainage privé et l'accès à des réseaux pouvant découler d'une telle relation ne peuvent pas être ignorés. En plus d'offrir un soutien financier aux réfugiés, les répondants du secteur privé doivent aussi dresser un plan d'établissement pour les réfugiés parrainés, ce qui comprend une aide pour trouver un emploi (IRCC, 2021d). Un parrainage privé peut aussi avoir des avantages pour l'emploi chez les RDBV. Malgré le faible profil linguistique de ce groupe, la part de RDBV déclarant des revenus d'emploi était supérieure de 22,8 points de pourcentage comparativement à celle des RPG. Cette constatation est étayée par des recherches existantes qui ont permis de déterminer que les réfugiés ayant de plus faibles compétences linguistiques tirent autant profit du parrainage privé que les réfugiés ayant de plus fortes connaissances des langues officielles (Kaida, Hou et Stick, 2020).

L'incidence des gains d'emploi chez les RDBV variait considérablement dans l'ensemble des cohortes d'admission, bien plus que chez les RPG et les RPSP (tableau 2). Parmi les RDBV, la part de réfugiés ayant déclaré un revenu d'emploi dans la première année après leur admission était plus élevée chez les réfugiés ayant été admis en 2014, à près de 60 %. Au cours des années subséquentes, parmi les cohortes d'admission, la part de RDBV ayant déclaré des revenus d'emploi pendant l'année après l'admission était nettement plus faible, variant entre 40 % et 52 %. Certaines différences clés dans le profil démographique de ces cohortes d'admission peuvent expliquer les écarts liés aux perspectives d'emploi d'entrée. Le niveau de scolarité des RDBV admis de 2016 à 2019 était inférieur à celui des RDBV admis en 2014. La cohorte d'admission de 2014 était aussi plus susceptible de connaître une

langue officielle que la cohorte de 2016, et encore plus susceptible que la cohorte de 2017 à 2019. Puisque le niveau de scolarité et la connaissance d'une langue officielle jouent des rôles essentiels dans les perspectives d'emploi, ces facteurs peuvent expliquer pourquoi les RDBV admis en 2014 avaient un avantage sur le marché du travail par rapport aux cohortes d'admission subséquentes.

Tableau 2

**Incidence des gains d'emploi<sup>1</sup> chez les réfugiés réinstallés âgés de 15 à 54 ans à leur arrivée, selon le nombre d'années écoulées depuis leur admission**

	Nombre d'années depuis l'admission					
	1	2	3	4	5	6
	pourcentage					
<b>Réfugiés pris en charge par le gouvernement</b>						
Cohorte de 2014	36,7	48,4	55,3	61,2	64,2	61,6
Cohorte de 2015	31,4	43,1	52,4	57,6	56,1	..
Cohorte de 2016	26,3	36,3	40,8	42,5	..	..
Cohorte de 2017	37,2	47,4	51,0	..	..	..
Cohorte de 2018	37,9	45,8	..	..	..	..
Cohorte de 2019	35,6	..	..	..	..	..
<b>Réfugiés parrainés par le secteur privé</b>						
Cohorte de 2014	75,4	75,8	77,4	79,4	79,2	76,9
Cohorte de 2015	70,8	74,8	77,5	79,9	78,1	..
Cohorte de 2016	72,0	74,2	76,8	76,3	..	..
Cohorte de 2017	70,1	73,8	73,4	..	..	..
Cohorte de 2018	70,8	72,0	..	..	..	..
Cohorte de 2019	72,0	..	..	..	..	..
<b>Réfugiés désignés par un bureau des visas</b>						
Cohorte de 2014	59,5	60,7	61,7	72,2	72,6	70,8
Cohorte de 2015	45,2	49,6	52,8	60,2	57,4	..
Cohorte de 2016	45,6	50,5	52,7	50,3	..	..
Cohorte de 2017	46,8	51,6	54,1	..	..	..
Cohorte de 2018	40,9	49,5	..	..	..	..
Cohorte de 2019	52,3	..	..	..	..	..

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Proportion de personnes ayant un revenu d'emploi positif.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

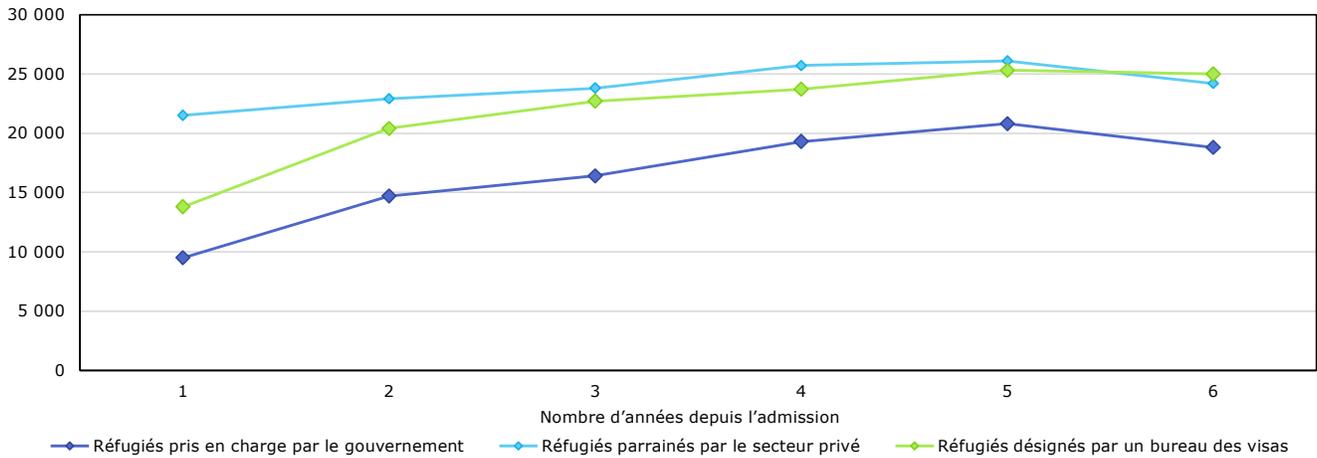
## Revenu d'emploi médian

Le graphique 2 illustre les revenus d'emploi médians<sup>10</sup> au fil des années pour les RPG, les RPSP et les RDBV admis en 2014. Les RPSP ont déclaré les revenus d'emploi les plus élevés l'année après leur arrivée, soit 21 500 \$, ce qui était nettement supérieur aux revenus déclarés par les RDBV (13 800 \$) et les RPG (9 500 \$). Cependant, le revenu d'emploi médian des RPSP n'a pas augmenté au même rythme que celui des RPG et des RDBV; cinq ans après leur arrivée, les RPSP ont déclaré un revenu d'emploi médian de 26 100 \$, ce qui n'était que légèrement supérieur à celui des RDBV (25 300 \$). Bien que le revenu d'emploi médian des RPG ait plus que doublé après cinq ans au Canada, il demeurerait tout de même inférieur à celui des RPSP et des RDBV à 20 800 \$. La convergence des revenus d'emploi entre les trois catégories de réfugiés est étayée par la documentation existante, qui laisse entendre que la catégorie d'admission des réfugiés à leur arrivée avait peu d'effets sur les revenus après 10 ans (Picot, Zhang et Hou, 2019).

10. Revenus rajustés pour être exprimés en dollars constants de 2020.

**Graphique 2**  
**Gains d'emploi parmi les réfugiés réinstallés de la cohorte d'admission de 2014, selon le nombre d'années écoulées depuis l'admission, réfugiés âgés de 15 à 54 ans à l'admission**

dollars constants de 2020



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Le revenu d'emploi médian des RDBV variait considérablement dans l'ensemble des cohortes d'admission, alors que les revenus des RPG et des RPSP demeuraient constants pour la plupart (tableau 3). Les RDBV admis en 2014 ont déclaré un revenu médian à l'entrée de 13 800 \$, alors que les RDBV admis en 2015 ont déclaré un revenu médian à l'entrée de 6 500 \$, ce qui représentait moins de la moitié du revenu médian déclaré l'année précédente. Le revenu d'emploi médian à l'entrée pour les RDBV admis dans les années subséquentes était plus élevé que celui enregistré en 2015, mais est demeuré inférieur à celui observé chez les RDBV admis en 2014.

Tableau 3

**Revenu d'emploi médian<sup>1</sup> chez les réfugiés réinstallés âgés de 15 à 54 ans à leur admission qui avaient un revenu d'emploi positif, selon le nombre d'années écoulées depuis leur admission**

	Nombre d'années écoulées depuis l'admission					
	1	2	3	4	5	6
	dollars constants de 2020					
<b>Réfugiés pris en charge par le gouvernement</b>						
Cohorte de 2014	9 500	14 700	16 400	19 300	20 800	18 800
Cohorte de 2015	8 800	14 200	16 400	18 600	16 800	..
Cohorte de 2016	7 800	12 100	13 900	12 600	..	..
Cohorte de 2017	11 200	15 400	14 100	..	..	..
Cohorte de 2018	9 900	12 800	..	..	..	..
Cohorte de 2019	10 300	..	..	..	..	..
<b>Réfugiés parrainés par le secteur privé</b>						
Cohorte de 2014	21 500	22 900	23 800	25 700	26 100	24 200
Cohorte de 2015	18 300	21 800	24 000	25 700	21 800	..
Cohorte de 2016	19 800	24 000	24 800	21 500	..	..
Cohorte de 2017	21 000	23 200	20 500	..	..	..
Cohorte de 2018	20 700	19 400	..	..	..	..
Cohorte de 2019	18 700	..	..	..	..	..
<b>Réfugiés désignés par un bureau des visas</b>						
Cohorte de 2014	13 800	20 400	22 700	23 700	25 300	25 000
Cohorte de 2015	6 500	13 400	17 000	17 600	15 700	..
Cohorte de 2016	9 700	15 500	17 600	14 300	..	..
Cohorte de 2017	10 700	15 400	13 300	..	..	..
Cohorte de 2018	8 500	12 600	..	..	..	..
Cohorte de 2019	12 400	..	..	..	..	..

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Gains médians indiqués sur un feuillet T4 parmi les réfugiés ayant déclaré des gains positifs sur un feuillet T4. Les gains médians sont arrondis à la centaine de dollars près.

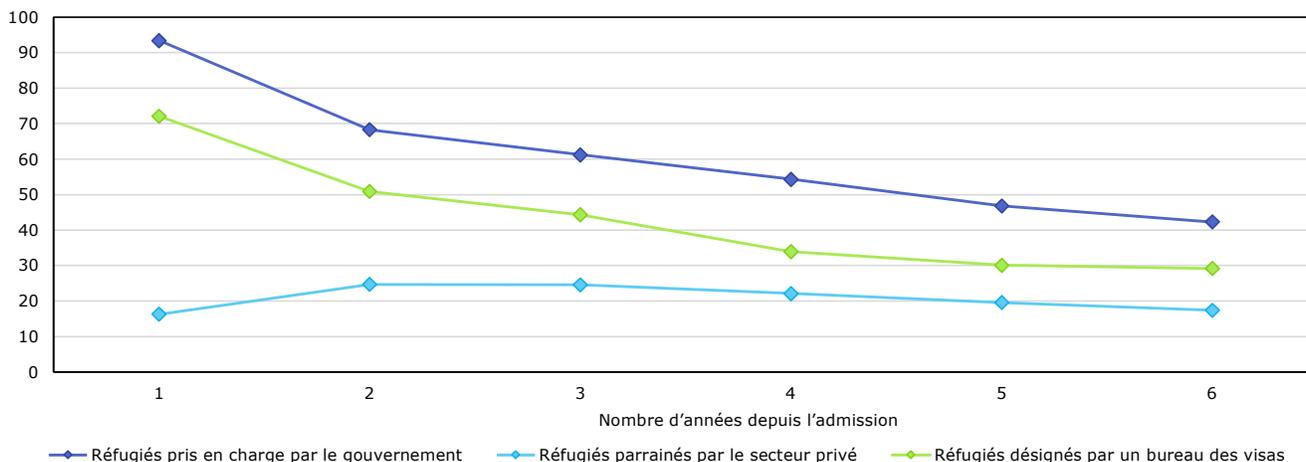
Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

## Aide sociale

Comme démontré dans le graphique 3, les RPG ont déclaré la plus forte incidence de l'aide sociale un an après l'admission, à un taux de 93,4 %, suivis des RDBV, à un taux de 72,1 %. La proportion élevée des RPG et des RDBV ayant déclaré avoir reçu de l'aide sociale au cours de la première année après leur admission correspond au Programme d'aide à la réinstallation (PAR) : les RPG et les RDBV reçoivent un soutien financier du PAR pendant leur première année au Canada, lequel est déclaré à titre de prestations d'aide sociale aux fins de l'impôt (IRCC, 2019). La proportion de RPG et de RDBV ayant déclaré avoir reçu de l'aide sociale a fléchi considérablement au fil des années passées au Canada. Parmi les RPG admis en 2014, l'incidence de l'aide sociale a reculé de 46,6 points de pourcentage cinq ans après l'arrivée. De même, la proportion de RDBV ayant reçu de l'aide sociale a chuté de 42,0 points de pourcentage cinq ans après l'arrivée.

**Graphique 3****Incidence de l'aide sociale parmi les réfugiés réinstallés de la cohorte d'admission de 2014, selon le nombre d'années écoulées depuis l'admission, réfugiés âgés de 15 à 54 ans à l'admission**

pourcentage



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Aux fins de comparaison, la part de RPSP ayant déclaré avoir reçu de l'aide sociale un an après leur arrivée, soit 16,3 %, était considérablement inférieure à celle des RPG et des RDBV. Cela s'explique probablement par le fait que les répondants privés doivent assumer tous les coûts financiers liés à la réinstallation des réfugiés, dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés, pour la première année après l'arrivée. Contrairement aux RPG et aux RDBV, la part de RPSP ayant reçu de l'aide sociale a augmenté lors de la deuxième année au Canada. Cela pourrait être attribuable à une décision du parrain privé de ne plus fournir un soutien financier après la première année de réinstallation. Bien que le recours à l'aide sociale par les RPSP a commencé à diminuer au cours de la quatrième année après l'admission, la proportion de RPSP recevant des prestations d'aide sociale était toujours 5,8 points de pourcentage plus élevée que pendant la première année après l'admission.

Semblable à l'incidence des gains d'emploi et au revenu d'emploi médian, l'incidence de l'aide sociale parmi les RDBV variait considérablement entre les cohortes d'admission, et les écarts entre les cohortes avaient tendance à persister au fil des années (tableau 4). Par exemple, la proportion de RDBV admis en 2015 et ayant déclaré recevoir des prestations d'aide sociale était supérieure de 14,5 points de pourcentage comparativement à ceux admis en 2014. Les cohortes d'admission subséquentes ont aussi signalé des fluctuations semblables; la proportion de RDBV ayant déclaré recevoir des prestations d'aide sociale allant de 75,8 % à 87,7 %. En revanche, parmi les RPG, la proportion de réfugiés ayant reçu de l'aide sociale une année après l'admission était assez constante. Cela n'est pas surprenant puisque le soutien du revenu offert aux RPG dans le cadre du PAR n'a pas changé considérablement au cours de la période de 2014 à 2019. Pour les RPSP, les réfugiés admis en 2016 ont déclaré des taux d'aide sociale nettement plus élevés au cours de la première année après l'arrivée, comparativement aux autres cohortes d'admission, mais les écarts entre les cohortes ont pratiquement disparu au cours de la deuxième année. Étant donné que l'année 2016 a été marquée par l'initiative à grande échelle de réinstallation des réfugiés syriens, cette hausse pourrait être expliquée par le fait que les répondants privés étaient motivés à participer au Programme de parrainage privé de réfugiés, mais ne pouvaient peut-être pas s'engager pleinement à offrir le soutien financier requis.

Tableau 4

**Incidence de l'aide sociale<sup>1</sup> pour les réfugiés réinstallés âgés de 15 à 54 ans à l'admission, selon le nombre d'années écoulées depuis leur admission**

	Nombre d'années depuis l'admission					
	1	2	3	4	5	6
	pourcentage					
<b>Réfugiés pris en charge par le gouvernement</b>						
Cohorte de 2014	93,4	68,3	61,2	54,3	46,8	42,3
Cohorte de 2015	92,3	75,3	66,1	58,4	50,4	..
Cohorte de 2016	96,2	83,7	76,2	69,5	..	..
Cohorte de 2017	94,4	73,5	63,1	..	..	..
Cohorte de 2018	90,9	71,5	..	..	..	..
Cohorte de 2019	92,8	..	..	..	..	..
<b>Réfugiés parrainés par le secteur privé</b>						
Cohorte de 2014	16,3	24,7	24,6	22,1	19,6	17,4
Cohorte de 2015	15,0	23,6	22,7	20,7	17,4	..
Cohorte de 2016	21,1	23,7	22,0	19,8	..	..
Cohorte de 2017	17,9	21,7	19,4	..	..	..
Cohorte de 2018	16,6	18,6	..	..	..	..
Cohorte de 2019	13,1	..	..	..	..	..
<b>Réfugiés désignés par un bureau des visas</b>						
Cohorte de 2014	72,1	50,9	44,3	33,9	30,1	29,2
Cohorte de 2015	86,6	64,7	60,7	53,6	50,4	..
Cohorte de 2016	77,0	62,7	58,5	53,7	..	..
Cohorte de 2017	75,8	60,4	56,4	..	..	..
Cohorte de 2018	87,7	62,4	..	..	..	..
Cohorte de 2019	78,8	..	..	..	..	..

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Proportion de personnes dont la famille a reçu de l'aide sociale.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

## Résultats de l'analyse multivariée

### Incidence des gains d'emploi

L'analyse multivariée a été menée pour chaque cohorte d'admission en vue d'examiner dans quelle mesure les écarts observés dans l'incidence des gains d'emploi entre les RDBV, les RPG et les RPSP sont associés aux variations dans le sexe, l'âge, le niveau de scolarité, les langues officielles, la région d'origine et la RMR de résidence (des tableaux détaillés ne sont pas présentés dans le présent document). Les résultats examinés dans le présent document portent sur la cohorte d'admission de 2015. Lorsque les variations dans les caractéristiques sociodémographiques sélectionnées étaient prises en considération, les écarts entre les RPG et les RDBV en ce qui a trait à l'incidence des gains d'emploi ont augmenté d'environ 3 points de pourcentage dans chacune des cinq années suivant l'admission. Cela laisse entendre que, pour des caractéristiques sociodémographiques semblables, les RDBV auraient un avantage encore plus important au chapitre de l'incidence des gains d'emploi, comparativement aux RPG. Une analyse par décomposition plus approfondie démontre qu'un facteur clé était la différence dans les régions d'origine. Dans la cohorte d'admission de 2015, proportionnellement plus de RDBV que de RPG étaient originaires de l'Asie occidentale, et les réfugiés en provenance de cette région avaient

tendance à avoir une incidence des gains d'emploi inférieure à celle des réfugiés en provenance d'autres régions d'origine.

Pour des caractéristiques sociodémographiques semblables, l'écart observé dans l'incidence des gains d'emploi entre les RPSP et les RDBV a diminué d'environ 7 points de pourcentage (27 % à 34 %). Cela tient largement au fait que les RPSP avaient un niveau de scolarité plus élevé, qu'ils étaient plus susceptibles de parler une langue officielle et que ce groupe comprenait une proportion plus élevée d'hommes, comparativement aux RDBV.

L'analyse a aussi révélé que le rôle des caractéristiques sociodémographiques sur les différences dans l'incidence des gains d'emploi variait selon l'année d'arrivée. Par exemple, dans la cohorte d'admission de 2017, les différences dans les caractéristiques sociodémographiques n'expliquaient qu'en faible partie les écarts sur l'incidence des gains d'emploi au cours de la première année entre les RPSP et les RDBV et elles représentaient environ 21 % à 26 % des écarts sur l'incidence des gains d'emploi entre les RPSP et les RDBV.

Une analyse multivariée a aussi été menée pour examiner les écarts entre les cohortes d'arrivée des RDBV. Les résultats ont démontré que les écarts sur l'incidence des gains d'emploi au cours de la première année pour les cohortes d'admission de 2015 à 2018 n'étaient pas importants sur le plan statistique, bien que la cohorte de 2014 ait enregistré une incidence des gains d'emploi beaucoup plus élevée que celle des réfugiés arrivés de 2015 à 2018, et la cohorte de 2019 a enregistré une incidence des gains d'emploi considérablement plus élevée que celle des réfugiés arrivés de 2015 à 2018. Cependant, la cohorte d'admission de 2014 était petite et, puisque le programme n'en était qu'à sa première année, il est bon de ne pas tirer de conclusions de ces résultats. La cohorte d'admission de 2019 avait une incidence des gains d'emploi plus élevée, attribuable au fait qu'elle comprenait davantage de réfugiés originaires de l'Afrique (notamment la République démocratique du Congo et l'Érythrée) et une proportion plus faible de réfugiés originaires de l'Asie occidentale. Les premiers groupes avaient tendance à avoir une plus forte incidence des gains d'emploi que le dernier groupe.

## Revenu d'emploi médian

Comme il a été mentionné dans la section de l'analyse descriptive, les RPSP ont déclaré des revenus nettement supérieurs à ceux des RPSP et des RDBV. L'analyse multivariée pour la cohorte de 2015 a démontré que les différences observées dans les caractéristiques sociodémographiques ne contribuaient que très peu à l'avantage en matière de gains d'emploi des RPSP comparativement aux RDBV.

Au cours de la première année suivant leur admission, les RDBV qui sont arrivés en 2015 ont touché des revenus nettement inférieurs à ceux qui sont arrivés au cours des autres années. Peu de différences ont été observées pour les gains d'emploi de la première année des autres cohortes d'arrivée. Les caractéristiques sociodémographiques sélectionnées représentaient entre 13 % et 32 % des écarts observés dans les gains d'emploi de la première année entre la cohorte de 2015 et les autres cohortes. La variable clé pour les écarts entre les cohortes de 2015 et de 2014 était la région d'origine, où une part proportionnellement plus grande de réfugiés de la cohorte de 2015 étaient originaires de l'Asie occidentale. La région d'origine était aussi le facteur clé pour les différences dans les gains d'emploi entre la cohorte de 2015 et la cohorte de 2019, où la majorité des réfugiés de la cohorte d'admission de 2019 étaient originaires de l'Afrique. Enfin, la variable clé pour les écarts entre la cohorte de 2015 et les cohortes de 2016 à 2019 était la composition selon le sexe, où l'on a observé qu'il y avait proportionnellement plus de femmes sur le marché du travail dans la cohorte de 2015, comparativement aux cohortes ultérieures.

## Aide sociale

Si on tient compte de caractéristiques sociodémographiques semblables, l'analyse multivariée a révélé que les écarts liés au recours à l'aide sociale entre les RPG et les RDBV s'accroissaient légèrement d'environ 2 points de pourcentage. La variable clé qui influe sur la différence entre les RPG et les RDBV en ce qui a trait au recours à l'aide sociale était la région d'origine. Dans la cohorte de 2015, les RDBV étaient plus susceptibles que les RPG d'être originaires de l'Asie occidentale, et les réfugiés de l'Asie occidentale avaient une plus forte incidence de l'aide sociale que les réfugiés originaires d'autres régions.

Avec des caractéristiques sociodémographiques semblables, la différence entre les RPSP et les RDBV en ce qui a trait au recours à l'aide sociale chuteraient d'environ 7 points de pourcentage. Les principaux facteurs influant sur l'écart lié à l'aide sociale entre les RPSP et les RDBV étaient la RMR de résidence, le niveau de scolarité et la langue officielle. Les RDBV étaient plus susceptibles d'habiter dans de petites RMR, ainsi que dans de petites régions urbaines et rurales, où les réfugiés avaient tendance à enregistrer un taux d'aide sociale plus élevé que leurs homologues résidant dans les trois plus grandes RMR (Montréal, Toronto et Vancouver).

Une année après l'arrivée, les RDBV admis en 2015 et en 2018 avaient des taux d'utilisation de l'aide sociale plus élevés que ceux arrivés dans les autres années. Les caractéristiques sociodémographiques sélectionnées étaient attribuables à environ la moitié des écarts entre les cohortes de 2015 et de 2019 et entre les cohortes de 2018 et de 2019. Comme dans l'analyse susmentionnée, le facteur clé qui expliquait ces écarts était la région d'origine.

## Discussion et conclusion

La présente étude a permis d'analyser les résultats économiques à court terme des réfugiés réinstallés admis au pays dans le cadre du Programme mixte des RDBV, puis a permis de comparer ces résultats avec ceux des réfugiés réinstallés dans le cadre du volet des RPG et du volet des RPSP. À l'aide des données de la BDIM, le présent rapport a permis d'examiner les tendances dans l'incidence des gains d'emploi, le revenu d'emploi médian et l'incidence de l'aide sociale parmi les réfugiés réinstallés admis au pays de 2014 à 2019. Cette étude a aussi permis d'évaluer la mesure dans laquelle les différences dans les caractéristiques sociodémographiques des réfugiés pourraient expliquer les écarts entre les RDBV, les RPG et les RPSP en ce qui a trait aux résultats sur le marché du travail, ainsi que les changements dans les résultats des RDBV pour l'ensemble des cohortes d'admission.

En ce qui a trait au rendement sur le marché du travail, le rapport a permis de déterminer que, parmi les réfugiés réinstallés, les RPSP étaient les plus susceptibles de déclarer des gains d'emploi, ainsi que d'avoir des revenus d'emploi médians plus élevés un an après leur admission. Les RDBV ont déclaré de bien meilleurs résultats sur le marché du travail que les RPG, mais n'ont pas dépassé les résultats des RPSP. Néanmoins, l'étude a révélé que les gains d'emploi des RPG et des RDBV ont enregistré une plus forte croissance au fil des années que ceux des RPSP, et que les RDBV ont enregistré des gains d'emploi semblables à ceux des RPSP cinq ans après leur arrivée.

L'avantage sur le marché du travail observé chez les RPSP pourrait être attribuable aux caractéristiques liées au capital humain, notamment le niveau de scolarité plus élevé des RPSP comparativement aux autres réfugiés réinstallés, ainsi que leur niveau plus élevé de compétences en matière de langues officielles à leur arrivée. De plus, les RPSP peuvent aussi compter sur le soutien de leurs réseaux de parrainage pour les aider à se décrocher un emploi peu de temps après leur admission au Canada. Le rôle du parrainage peut aussi avoir contribué aux résultats liés à l'emploi des RDBV, car il a été observé

que, même si les RDBV des cohortes d'admission subséquentes avaient des caractéristiques liées au capital humain semblables à celles des RPG, les RDBV déclaraient systématiquement une incidence des gains d'emploi plus élevée un an après leur arrivée.

L'analyse sur le recours à l'aide sociale a révélé que les RPG et les RDBV déclaraient des taux plus élevés de recours à l'aide sociale que les RPSP dans la première année après leur arrivée. Cela était probablement attribuable au fait que les RPG et les RDBV recevaient un soutien financier dans le cadre du PAR pendant leur première année au Canada, tandis que les RPSP devaient recevoir du soutien financier de leurs répondants. La proportion de RPG et de RDBV recevant des prestations d'aide sociale a diminué graduellement au fil des années. Aux fins de comparaison, la proportion de RPSP ayant reçu des prestations d'aide sociale a augmenté entre la première et la deuxième année après leur arrivée. Cela peut s'expliquer par le fait que les RPSP cherchent à obtenir de l'aide financière auprès du gouvernement une fois que leur période de parrainage est terminée.

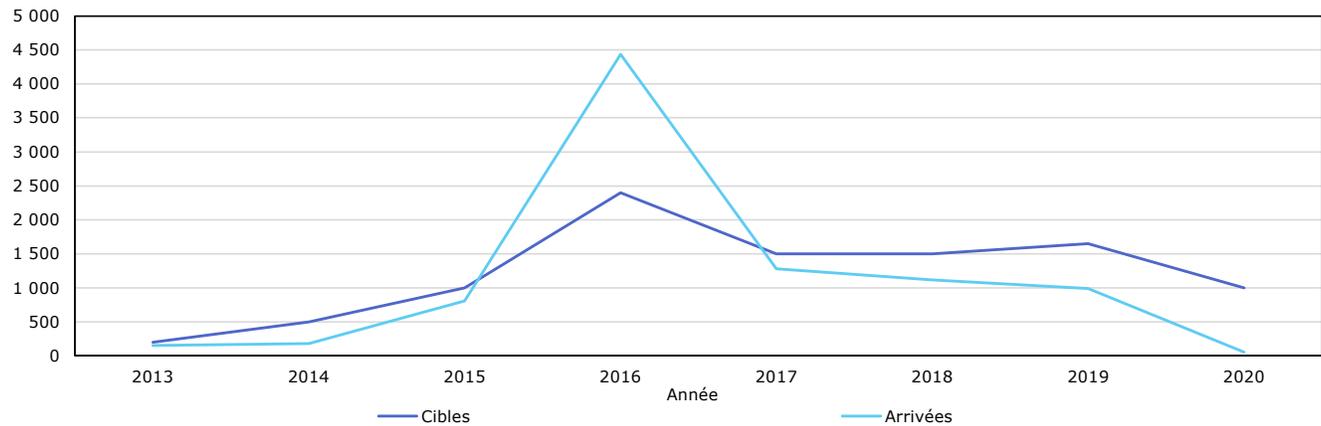
L'analyse multivariée a révélé que si les caractéristiques sociodémographiques sélectionnées demeuraient constantes, les RDBV auraient un avantage encore plus important au chapitre de l'incidence des gains d'emploi, comparativement aux RPG. Cette analyse a aussi démontré que les différences observées dans les caractéristiques sociodémographiques ne contribuaient que très peu à l'avantage en matière de gains d'emplois des RPSP comparativement aux RDBV.

Les constatations dans le présent rapport pourraient éclairer les discussions stratégiques de diverses façons. Premièrement, une des principales constatations de cette étude est que, à court terme, les RDBV tirent profit du modèle de parrainage. En particulier, l'observation selon laquelle les RDBV ont de meilleurs résultats que les RPG, met en évidence l'avantage du parrainage. Puisque le Programme mixte des RDBV a pour but de « combiner » le modèle financé par le gouvernement et le modèle de parrainage privé, les réfugiés admis dans le cadre de ce volet ont manifestement de meilleurs résultats. Deuxièmement, la constatation selon laquelle les RPSP déclarent de meilleurs résultats que les RDBV qui ont des caractéristiques semblables convient également d'être soulignée. Les RDBV sont jumelés au hasard avec des répondants au Canada. En revanche, les répondants jouent un rôle plus direct dans la sélection des RPSP, contrairement au jumelage avec les RDBV. Il pourrait donc y avoir une différence dans le niveau d'engagement (p. ex. en raison des différents liens familiaux) et dans les besoins des réfugiés qui sont parrainés dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés, comparativement au Programme mixte des RDBV. Enfin, les constatations du présent rapport révèlent que, même si les réfugiés n'ont pas été sélectionnés pour leur capacité d'intégration économique, les trois groupes de réfugiés ont obtenu de meilleurs résultats sur le marché du travail au fil du temps. Cette constatation souligne la nécessité de continuer d'atteindre les objectifs en matière de réinstallation et d'offrir le soutien requis, surtout en ce qui a trait au Programme mixte des RDBV, où le nombre d'admissions a chuté au cours des dernières années.

## Annexe

### Graphique A.1 de l'annexe Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas : cibles par rapport aux arrivées, 2013 à 2020

personnes



**Sources :** Reproduit à partir de la présentation du Comité des politiques d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada intitulée « The Blended Visa Office-Referred Program (BVOR): Going Forward », présentée en 2019. Le nombre des arrivées en 2019 et en 2020 est calculé à l'aide des données tirées de la Base de données longitudinales sur l'immigration.

## Bibliographie

Conseil canadien pour les réfugiés. 2016. Déclaration concernant le Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas. <https://ccrweb.ca/fr/declaration-programme-mixte-refugies-designes>

Evra, R. et E. Prokopenko. 2018. Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) – Rapport technique, 2016.

Gouvernement du Canada. 2001. *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. L.C. (2001), ch. 27. <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/TexteCompleet.html>

Hyndman, J., W. Payne et S. Jimenez. 2017. « Parrainage privé pour les réfugiés au Canada ». *Revue des migrations forcées*, (54), p. 56.

IRCC [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada]. 2016a. *Évaluation des programmes de réinstallation (Programme des RPG, PPPR, Programme mixte des RDBV et PAR)*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/evaluations/programmes-reinstallation.html>

IRCC [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada]. 2016b. *Avis – Renseignements supplémentaires – Plan des niveaux d'immigration pour 2017*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/avis-renseignements-supplementaires-plan-niveaux-immigration-2017.html>

IRCC [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada]. 2018. *Profils des catégories d'immigration d'après la BDIM 2014*.

IRCC [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada]. 2019. *Rapport sur les résultats des Syriens*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/evaluations/rapport-sur-les-resultats-des-syriens-2019.html>

IRCC [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada]. 2020. *Plan ministériel 2020-2021*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/plan-ministeriel-2020-2021.html>

IRCC [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada]. 2021a. Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/aide-exterieur-canada/programme-refugies-pris-charge-gouvernement.html>

IRCC [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada]. 2021b. *Guide du Programme de parrainage privé de réfugiés*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/guide-programme-parrainage-prive-refugies.html>

IRCC [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada]. 2021c. Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas : au sujet du programme. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/aide-exterieur-canada/programme-parrainage-prive/programme-mixte-bureau-visa.html>

IRCC [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada]. 2021d. Quelles sont les responsabilités d'un groupe de parrainage? <https://ircc.canada.ca/francais/centre-aide/reponse.asp?qnum=080&top=11>

Jedwab, J. 2018. « GARs vs. PSRs: Explaining differences in outcomes for recent refugees to Canada ». *Diversité canadienne*, 15, p. 38 à 46.

Kaida, L., F. Hou et M. Stick. 2020. « The long-term economic integration of resettled refugees in Canada: a comparison of Privately Sponsored Refugees and Government-Assisted Refugees ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46(9), p. 1687 à 1708.

Kaida, L., M. Stick et F. Hou. 2022. « Short-, medium- and long-term employment-related outcomes of resettled refugees ». Dans E. Martani et D. Helly (dir.), *Asylum and resettlement in Canada: Historical development, successes, challenges and lessons*, p. 216 à 235. Genova University Press. <https://gup.unige.it/Asylum-and-resettlement-in-Canada>

Labman, S. et M. Pearlman. 2018. « Blending, bargaining, and burden-sharing: Canada's resettlement programs ». *Revue de l'intégration et de la migration internationale*, 19(2), p. 439 à 449. <https://doi.org/10.1007/s12134-018-0555-3>

Ministère de la Justice. 2002. *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, article 3(2)f), Objet de la loi.

Picot, G., Y. Zhang et F. Hou. 2019. « Les résultats sur le marché du travail parmi les réfugiés au Canada ». *Direction des études analytiques : documents de recherche*, n° 419.

Portes, A. et R. G. Rumbaut. 2001. *Legacies: The story of the immigrant second generation*. University of California Press.

Vineberg, R. 2018. « Canada's refugee strategy: How it can be improved ». *The School of Public Policy Publications*, vol. 11:14. Université de Calgary.